

EBERHART FORMATION & CONSEIL

ALPINISME - SKI - CANYONING - SECOURS EN MONTAGNE - SECURITE
EN HAUTEUR - PARCS ACROBATIQUES - AMENAGEMENT TOURISTIQUE
ASSISTANCE GESTION DE CRISE - EXPERTISES

A l'attention de :

Le 11-01-2025

PROGRAMME DETAILLE

Formation au CQP d'opérateur de Parc Acrobatique en Hauteur (CQP OPAH)

VOTRE FORMATION

- **Lieu, dates et horaires de la formation** : _____ - du _____ 2025 - De 9 à 12h et de 13 à 18h
- **Durée totale** : 3 jours soit 24 h, suivi d'un stage de 120 h dans un parc (avec votre tuteur)

STAGIAIRES

- **Public visé** : Aimant le contact humain et les activités en hauteur. Etant apte médicalement.
- **Stagiaires concernés** : vos salariés.
La liste des stagiaires est indicative. Elle sera confirmée après le test d'évaluation préliminaire portant sur la réalisation fluide d'un parcours.
- **Pré requis** : Avoir plus de 17 ans et avoir un brevet de secourisme
- Bonne condition physique et bonne aisance en hauteur souhaitée

TARIF

- **Frais pédagogiques** : 3810 € pour 10 personnes et 325 € /personne supplémentaire
- **Frais de déplacement** : à définir
- **Repas et hébergement** : A votre charge
- **Coût total du stage** : _____ € exonérés de taxes selon art. 261.4.4a du CGI
- **Prise en charge** : Possibilité de prise en charge par votre OPCA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Apprendre les différentes fonctions d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur en respectant le référentiel du CQP OPAH, de l'accueil des pratiquants à leur départ en passant par la gestion du parc et des E.P.I et le secours si nécessaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle avec Paperboard ou tableau blanc
- Parc acrobatique en hauteur et EPI adaptés
- Le matériel du parc support sera complété par des lots fournis par le formateur

METHODES PEDAGOGIQUES

- Issues d'observations en situations réelles, nos méthodes d'enseignement sont concrètes et interactives. Notre pédagogie consiste en des travaux individuels et collectifs, à la fois théoriques et pratiques. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées.
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire. Le contact avec les différents publics étant la base du métier, le stagiaire sera amené progressivement à s'exprimer clairement et distinctement devant le public par la répétition des briefings de sécurité.

DEROULE PEDAGOGIQUE

- **Partie Théorique : (4h00)**
Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation. Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc. Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle.
- **Partie Pratique : (16h00)**
Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires. Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires. Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.
- **Validation : (4h00)**
Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation. Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : guide de haute montagne, formateur, conseiller technique départemental secours en montagne de la Savoie, expert judiciaire. 1 formateur pour 10 stagiaires.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée, par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.

MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Une évaluation journalière intermédiaire et individuelle sera réalisée sous forme d'échanges. L'évaluation finale sera réalisée en présence d'un référent du parcours acrobatique support.
- Cette évaluation des acquis se fera sous forme de mises en situation (briefing et évacuation) et sera suivie d'un entretien individuel et questionnaire théorique. L'ensemble de ces évaluations sera consigné dans le livret individuel de formation.

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sous forme de fiches pratiques sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les procédures de vérification et de briefing

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires. Il précisera les techniques d'utilisation et le matériel employé. Il appartiendra à l'employeur à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

ATTESTATION DE STAGE

- Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur.

LIVRET DE FORMATION

- Un livret de formation sera remis au stagiaire afin qu'il puisse le remettre à son tuteur lors de la prise en charge de son stage pratique dans le parc de son choix. Il sera le lien entre l'organisme de formation, le tuteur dans le parc et la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation qui délivre le diplôme.

RAPPEL LEGISLATIF

- La formation des Opérateurs et des intervenants de Parcours Acrobatiques en Hauteur se fera en suivant les préconisations du référentiel métier et compétences du C.Q.P « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur », ainsi que les préconisations de la norme AFNOR NF EN 15567-2

COMPETENCES VISEES

L'action de l'opérateur de Parc Acrobatique en Hauteur s'inscrit toujours dans le cadre de procédures prédéfinies qu'il doit respecter strictement. L'objectif est de transformer les compétences ci-dessous en savoirs acquis.

✓ Ouvrir et fermer le Parc et les différentes activités

Ouverture : L'opérateur applique strictement les procédures mises en place sur le parc afin que les visiteurs puissent accéder aux ateliers en sécurité.

Fermeture : L'opérateur applique strictement les procédures mises en place sur le parc pour la fermeture du parc et des ateliers. Il procède au retour de tous les Equipements de Protection Individuels (EPI). Il a dans ce cadre un rôle primordial d'observation afin de détecter les problèmes éventuels et prévenir les personnes ayant la qualification ou les compétences requises pour intervenir.

✓ Accueillir, Conseiller, Prévenir

L'opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur (opérateur PAH) comme tout membre du personnel est porteur de l'image du parc, il accueille tous les visiteurs en s'adaptant à leur spécificité et en tenant compte du contexte particulier de l'activité des Parcours Acrobatiques en Hauteur.

Il donne aux visiteurs tous les renseignements, conseils et recommandations nécessaires afin qu'ils profitent pleinement du site avec un maximum de sécurité.

L'opérateur peut être amené à refuser l'accès du parc aux visiteurs qui ne pourront pas pratiquer l'activité avec un maximum de sécurité.

✓ Procéder à l'équipement des visiteurs

Avant l'activité : L'opérateur procède à l'équipement des visiteurs avec les Equipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés afin qu'ils puissent évoluer en sécurité.

Après l'activité : Il assure les opérations de retour des EPI, vérifie le bon état de ceux-ci et assure leur entretien.

✓ Apporter les informations nécessaires pour la bonne utilisation du matériel et des équipements

L'opérateur, généralement lors d'une réunion de rappel des consignes (communément appelée briefing) sur un parcours au sol, explique, démontre et vérifie l'utilisation des EPI. Il rappelle aux visiteurs les différentes règles de sécurité applicables sur le site.

✓ Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie sur les différents parcours

Sur un parcours test l'opérateur évalue et valide l'aptitude du visiteur à accéder aux différentes activités en autonomie.

✓ Veiller au respect des consignes de sécurité

L'opérateur assure une activité de surveillance et veille au respect des consignes et du règlement intérieur par les visiteurs. Il leur apporte conseils et encouragements pour leur faciliter la progression dans les différents ateliers.

✓ **Donner l'alerte et apporter son aide**

En cas de besoin d'évacuation en hauteur d'une personne, l'opérateur, tout en respectant scrupuleusement les consignes, alerte la personne compétente désignée dans les procédures. En cas d'accident l'opérateur exécute les gestes destinés à préserver l'intégrité physique de la victime avant la prise en charge par les premiers secours.

✓ **Assurer la propreté du site et un entretien préventif**

L'opérateur vérifie et maintient la propreté du parc de façon générale et plus spécifiquement dans le secteur où il travaille.

Il assure les vérifications quotidiennes d'entretien préventif.

✓ **Participer aux flux d'informations**

L'opérateur doit être curieux et observateur afin de prévenir sa hiérarchie en cas d'anomalie ou conditions difficiles (météo, par exemple) qui pourraient limiter l'activité.

Il peut donner son avis sur l'amélioration des procédures et du fonctionnement.

✓ **Activité complémentaire : évacuation**

L'opérateur est chargé d'évacuer d'un atelier une personne en difficulté ou en danger.

Pour cela il applique les procédures en place sur le parc et utilise le matériel d'évacuation approprié.

PROGRAMME ET CONTENU

Jour 1 matin - APTITUDE INITIALE

- **30 mn** : Accueil, présentations, programme et historique du métier d'opérateur de PAH.
- **2 H 00** : Test d'entrée portant sur la réalisation fluide d'un parcours.
- **30 mn** : Evolutions sur parcours, connaissance du parc dans le rôle client, ressenti des difficultés en fonction du niveau de parcours.
Permet de se mettre à la place du client.
Chaque candidat est jugé sur sa capacité à évoluer avec aisance en hauteur et à appliquer les consignes de progression et de sécurité qui lui auront été données.
Ce test comporte également un aspect physique.

Jour 1 après midi - THEORIE

- **2 H 30** : Accueil du public. Procéder à l'équipement des visiteurs. Briefing c. à d. apporter les informations nécessaires pour une bonne utilisation du matériel et des équipements, donner les consignes de sécurité et les faire respecter, gestion de l'apprentissage et du passage à l'autonomie, rôle de l'opérateur sur le terrain.
- Développe les notions de sens de l'accueil, tact, autorité, esprit d'observation.
- **2 H 30** : Présentation du matériel d'évacuation ; évacuations à faible hauteur.

Jour 2 matin – PEDAGOGIE

- **1 H 00** : Procédures d'ouverture, points à vérifier, météo. Les niveaux de surveillance et les postes à surveiller.
- **1 H 00** : Chutes théoriques et notions de physique.
Prépare à la compréhension du bon usage des EPI et des conseils de progression. Entretien et vérification des EPI, organiser le retour des EPI.
- **1 H 00** : Briefing avec publics particuliers, anglais adapté, passage d'information.

Jour 2 après midi – ASPECTS TECHNIQUES

- **3 H 00** : Evacuations pratiques, utilisation du matériel approprié, respect des procédures d'évacuation.
Assistance à personnes en difficulté. La suspension inerte.
Evacuation depuis une plate-forme ou d'un agrès.
Evacuations d'urgence ou d'ampleur.
- Met en jeu les qualités physiques et mentales, notamment en situation d'urgence.
- **30 mn** : Espèces d'arbres, entretien du parc et précautions particulières.
- **1 H 30** : La responsabilité des opérateurs Définition du PAF/PAH, les textes et normes y afférent, la jurisprudence concernant l'activité, les réglementations particulières.
- Responsabilise les opérateurs à l'environnement juridique.

Jour 3 matin - SECURITE

- **1 H 30** : La surveillance, gestion et traitement des incidents et accident, le déclenchement de l'alerte, le plan de sécurité.
- Sensibilise au respect des procédures
- **1 H 30** : Evacuations avec cas concrets, cas complexes, auto évacuation. Les limites de compétences.
- Permet d'identifier les limites de son champ d'actions.

Jour 3 après midi – EVALUATION

- **4 H 00** : **Examen portant sur** :
 - . Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation. (Procédures de briefing, procédures d'évacuations) ;
 - . Un questionnaire théorique sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action suivi d'un entretien individuel.
- **1 H 00** : Mise en place du livret individuel de formation. Mise en place du tuteur. Evaluation à Chaud, bilan de fin de stage et résultats.

SUITE DE LA FORMATION

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique (CQP d'OPAH) se déroule en deux étapes :

- ✓ Une formation initiale de 24 heures (dispensée par EBERHART FORMATION) d'une validité d'un an. Durant cette année, le stagiaire devra effectuer le stage pratique en entreprise.
- ✓ Un stage pratique en entreprise de 120 heures environ. Les stagiaires sont pris en charge par un tuteur. Un livret d'évaluation suivra le stagiaire durant toute sa formation, avec des appréciations données par le formateur et par le tuteur.

Après la formation initiale et le stage pratique, EBERHART FORMATION envoie au SLA pour présentation auprès de la CPNEF :

- Le livret de formation
- L'attestation de réussite de secourisme (PSC1, AFPS, SST...)
- L'attestation de travail fourni par l'employeur
- L'attestation de conformité du parc support aux exigences de la CCN ELAC

En cas de réussite et de validation par la CPNEF le diplôme final du CQP d'OPAH est attribué au stagiaire.

Dans l'attente de cette validation, l'attestation de suivi de stage vous permettra de justifier du respect de vos obligations.